sagyrc

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 28/06/2017

DELIBERATION N°CS-2017/14

OBJET : ***Attribution d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de travaux forestiers.***

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Mesdames : B. DE TESTA, D. GEREZ, L. JASSERAND, M. PLOCKYN, C. ROUX et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, G. DASSONVILLE, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, P. LACROIX, G. LHOPITAL, G. PATTEIN, E. PEDRO, P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE, E. PRADAT, L. PROTON, C. ROZET, P. SACHOT et L. SEGUIN.

Pouvoirs : A. CHANTRAINE : pouvoir donné à D. GEREZ,
J. CROZET : pouvoir donné à E. CHATELUS.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : M. PLOCKYN.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 23 / Pouvoir : 2 / Votants : 25).

Convocation en date du : 21 juin 2017.

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics – Accords cadres (1.1.8).

Le Président expose que depuis l'origine du Contrat de rivière Yzeron-Vif (2002-2009), les rivières du bassin versant de l'Yzeron font l'objet d'un programme pluriannuel d'entretien et de gestion, défini dans un « Plan de gestion des boisements, du lit et des berges des cours d'eau ». Celui-ci est mis en œuvre au quotidien par l'intermédiaire des brigades de rivières. Toutefois, certaines interventions nécessitent, de par leur ampleur ou leur complexité technique, des moyens complémentaires (notamment mécaniques) relevant d'entreprises spécialisées.

Les travaux visent notamment à restaurer la qualité de la végétation rivulaire (rajeunissement de certains peuplements, favorisation de la biodiversité etc.) et à sécuriser les écoulements de crues sur certains tronçons de cours d'eau à forts enjeux hydrauliques (enlèvement des embâcles - amas de corps flottants, des bois morts et des arbres menaçants et déstabilisés).

Ainsi, à l'échelle des 20 communes du bassin versant, le SAGYRC fait appel depuis 2007 à des marchés de travaux à bons de commande. Ceux-ci permettent également d'être réactifs en cas de travaux d'urgence post-crues. Le montant maximum du dernier marché ayant été atteint en mai 2017, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion.

Les travaux définis dans ce programme font principalement appel à des techniques :

- de travaux de type forestier (*abattage, débroussaillage, élagage, élimination d'embâcles…*) ;
- de mise à disposition d'engins spécifiques avec chauffeur et personnel compétent (*par exemple : bucherons, élagueurs, camion grue 6x4 ou 8x4, treuil, débardeur…*).

Le marché est conclu pour une durée de deux ans renouvelable une fois pour une période identique, sans que la durée totale ne puisse dépasser 4 ans.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est septembre 2017.

Alain BADOIL rend compte du déroulement de la procédure de consultation qui a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) publié au BOAMP le 15 mai 2017 (avis n°17-65858), et mis en ligne le même jour sur le site Internet www.riviere-yzeron.fr à la rubrique « marchés publics ». La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 12 juin 2017 à 12h00.

Le Président précise que l'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère conformément aux dispositions du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 en fonction des critères pondérés suivants :

Critères		Pondération
1	Valeur économique	50 %
2	Valeur technique	40 %
3	Efforts de préservation de l'environnement au vu du mémoire présenté	10 %

Alain BADOIL indique que **5 entreprises ont remis une offre dans les délais**.

N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat ou des candidats groupés. Souligner le nom du mandataire	Décisions		
		Pli rejeté	Admis	Non admis
1	FAYOLLE Jérôme SARL		X	
2	CHAZAL		X	
3	Rhône Jardin Service		X	
4	Travaux forestiers Philippe BOULE		X	
5	FORESTLAG		X	

Le tableau ci-dessous présente le classement final sur la base du rapport d'analyse des offres :

Entreprises	FAYOLLE SARL	CHAZAL	Rhône Jardin Service	Travaux Forestiers P. BOULET	FORESTLAG
Critère financier / 500	491	498,75	347	400	367
Critère technique / 500	296	296	200	232	128
Préservation de l'environnement / 100	60	80	60	60	30
Note finale sur 1000	847	874,75	607	692	525
Classement	**2**	**1**	**4**	**3**	**5**

Le Président propose de retenir **l'entreprise CHAZAL** pour la réalisation du marché à bons de commande de travaux forestiers dans le cadre du plan de gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés public
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 28 juin 2017,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix pour,

ARTICLE 1 : D'approuver la passation d'un marché fractionné à bons de commande pour la réalisation de travaux forestiers dans le cadre du Plan de gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron, d'un montant minimum de 10 000 € HT et d'un montant maximum de 200 000 € HT, pour une durée de 48 mois maximum, avec l'entreprise CHAZAL.

ARTICLE 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget syndical, en section d'investissement.

ARTICLE 3 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer le marché et toute pièce se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 30 JUIN 2017
et de la publication le 30 JUIN 2017

LE PRESIDENT
Alain BADOIL

LE PRESIDENT,
Alain BADOIL